

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 36 (1944)
Heft: 5-6

Artikel: La classe ouvrière suisse et les problèmes économiques et sociaux de l'après-guerre
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

36^{me} année

Mai/Juin 1944

N° 5/6

La classe ouvrière suisse et les problèmes économiques et sociaux de l'après-guerre.

Par *Max Weber*.

La discussion sur les problèmes d'après-guerre est à l'ordre du jour. Divers pays ont élaboré des plans et des programmes détaillés pour l'organisation économique et sociale qui doit succéder à celle d'aujourd'hui. Quant à nous, nous devons nous demander quelle sera la position de la Suisse dans l'économie mondiale et quels seront les problèmes économiques et sociaux que nous aurons à résoudre. Plusieurs groupes économiques, l'agriculture et les arts et métiers notamment, se sont déjà prononcés; ils ont précisé leurs revendications.

Mais, pour traiter comme il convient le problème qui nous occupe, il faudrait avoir des lumières que nous n'avons pas sur l'aspect politique, économique et social du monde de demain. Quoiqu'il en soit, quelques-unes des grandes lignes de l'évolution se dessinent déjà.

I.

L'organisation politique

est une condition essentielle de la reconstruction économique. Nous manquons encore de tous les éléments nous permettant d'esquisser une carte de l'Europe future. Cependant, on peut penser qu'après la guerre, en dépit de la Charte de l'Atlantique et de ses nobles principes, ce ne sera pas l'esprit du Sermon sur la montagne qui présidera à la vie des peuples. Les déclarations du maréchal Smuts et d'autres hommes d'Etat dont l'influence est prépondérante permettent de penser qu'après cette guerre également, les grandes puissances impérialistes subsisteront à côté d'Etats de second rang et de petits pays.

Maintenir son indépendance et, le cas échéant, la défendre par tous les moyens, telle est et sera toujours la plus haute des tâches qui se posent à la Confédération suisse. Cette tâche doit être remplie pour des raisons politiques; en effet, nos droits démocratiques et nos libertés ne pourraient être plus efficacement assurés et développés que dans le cadre d'une Suisse indépendante. De plus, cette indépendance est nécessaire pour des raisons économiques; c'est grâce à elle, en effet, que la Suisse a pu porter au niveau actuel sa capacité de production, capacité que nous saurons d'ailleurs affirmer après la guerre. Enfin, l'indépendance est indispensable pour des raisons sociales; le rattachement de notre pays à un puissant système impérialiste, quel qu'il soit, aurait inévitablement pour conséquence d'abaisser notre standard de vie.

Mais la position que nous adoptons ici ne signifie pas que nous nous refusions à nous intégrer dans un ordre politique plus évolué, s'il devait être instauré quelque jour. Mais, pour le moment, il ne semble pas que nous puissions escompter dans un avenir rapproché l'institution d'une ligue des nations vraiment digne de ce nom et fondée sur l'égalité des droits de tous les Etats, des grands comme des petits. C'est pourquoi l'affirmation de notre indépendance reste pour nous une inéluctable obligation. Et qui sait si nous n'aurons pas encore à subir des épreuves plus lourdes infiniment que celles que nous avons traversées.

Jusqu'à maintenant, la classe travailleuse s'est montrée décidée à repousser toute intégration dans une « économie à grand espace » axée sur Berlin et Rome. De même, elle restera réfractaire à toutes les tendances du même genre, qu'elles viennent de l'est ou de l'ouest, mais à la condition toutefois que l'existence des travailleurs puisse être assurée dans la mesure du possible.

II.

Les problèmes économiques.

Ils se situent en second rang, avant les problèmes sociaux, dont ils déterminent en quelque sorte la solution. On a déjà reproché au mouvement ouvrier de poser ses revendications sans se soucier des possibilités économiques et de la situation des entreprises. Mais les représentants syndicaux soucieux de leurs responsabilités, on nous rendra cette justice, ne perdent pas un instant de vue la réalité économique; au contraire, elle influence parfois même trop fortement leurs décisions. Il n'est pas exact de dire que l'accroissement des prestations sociales n'est possible qu'à la condition que le rendement économique soit préalablement augmenté. L'expérience démontre qu'inversement l'amélioration des conditions sociales a pour conséquence une productivité plus élevée. C'est ainsi, par exemple, que la semaine de quarante-huit heures a ouvert une ère de grands progrès techniques; de son côté, le développement de la protection ouvrière a été accompagné de nouveaux procédés techniques et de

nouvelles méthodes économiques. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que la capacité de production de l'économie détermine, de manière générale, les prestations sociales.

Mais le plus important des problèmes économiques de l'après-guerre est sans contredit celui de l'emploi. Le mouvement ouvrier doit contribuer aux efforts en vue de réaliser l'*occupation complète de l'économie*, c'est-à-dire un degré d'activité assez élevé pour permettre d'occuper à peu de chose près, et compte tenu d'éventuelles fluctuations saisonnières, toutes les personnes capables de travailler. Actuellement, ce degré d'occupation idéal est presque atteint. Au cours de l'été dernier, le chiffre des chômeurs a été de 3000 seulement (moyenne annuelle: 6000). Précisons cependant que la situation a un caractère exceptionnel. D'importants contingents de travailleurs sont sans cesse mobilisés. Les travaux de défense nationale, la fabrication des armements et l'approvisionnement du pays absorbent une importante main-d'œuvre supplémentaire; l'activité satisfaisante de bien des industriels est due en partie aux commandes nécessitées par la défense nationale militaire et économique.

Selon les enquêtes faites par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, l'affectation de la main-d'œuvre à l'agriculture et aux travaux d'intérêt national a atteint l'ampleur suivante en 1943:

Travaux d'intérêt national	22,000
Agriculture	10,000
Améliorations foncières	8,000
Compagnies de travail et de surveillance	5,000

Parallèlement, le nombre des salariés mobilisés s'établit en permanence à un chiffre élevé; nous n'en tenons cependant pas compte en admettant que la plupart sont remplacés d'une manière ou de l'autre pendant leur absence (autre répartition du travail, engagement d'auxiliaires, etc.). Dans l'industrie et les arts et métiers, le nombre des travailleurs auxquels les commandes d'armements procurent directement ou indirectement du travail atteint certainement quelques dizaines de milliers.

Nous arrivons donc à la conclusion qu'après la guerre un nombre assez important de travailleurs — que nous pouvons estimer entre 80,000 et 100,000 — ne pourront pas conserver l'emploi qu'ils occupent actuellement. Est-ce à dire qu'ils deviendront chômeurs? Nous ne le pensons pas. Ils devront être transférés dans d'autres activités.

Sans aucun doute, l'économie de paix offrira de nouvelles possibilités de travail. Il suffit de penser, par exemple, que la guerre (pénurie des biens de consommation, rationnement, baisse du pouvoir d'achat) a obligé une grande partie du peuple suisse à réduire son train de vie. Nous sommes donc en présence d'une *sous-consommation* très nette en ce qui concerne les vêtements, les objets

d'ameublements, les articles de ménage, etc. Il va sans dire que ce déficit devra être comblé lorsque la paix sera revenue; en outre, le manque de logements est très sensible. En admettant même qu'une partie seulement de cette sous-consommation puisse être compensée, il en résultera des *possibilités de travail pour des dizaines de milliers de salariés*.

Après la guerre, la demande de biens de consommation des couches populaires augmentera, à la condition que leur pouvoir d'achat soit suffisant; il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas ainsi; mais, pour cela, il faut que tous aient du travail et que la perte de salaire réel provoquée par le renchérissement soit compensée.

Rappelons aussi qu'après le conflit, nombre d'entreprises industrielles se verront dans l'obligation de renouveler leur équipement pour faire face aux exigences du progrès technique. Les possibilités de production ne manquent donc pas. Cependant, un problème se pose: comment adapter ces dizaines de milliers de travailleurs aux nouvelles possibilités d'emploi? L'économie privée, les diverses entreprises pourront-elles résoudre elles-mêmes ce problème? Les expériences faites après la dernière guerre et notamment pendant la grande crise économique qui a éclaté en 1930 nous engagent à répondre négativement. Pour prévenir le marasme et un chômage massif, l'adaptation que nous venons d'envisager doit être dirigée, obéir à un plan. Mais il va sans dire que l'exécution de ce plan ne peut être confiée exclusivement à l'État; une collaboration de tous les groupes économiques et des pouvoirs publics est indispensable.

Les *économistes* se préoccupent très activement du problème du passage de l'économie de guerre à l'économie de paix; diverses solutions ont été envisagées. Le professeur Cassel, l'économiste suédois bien connu, escompte un accroissement de la consommation. A son avis, il importe de ne pas donner la priorité aux biens de production, mais de se borner à compléter dans la mesure où c'est nécessaire l'appareil de production. Cassel craint que les capitaux provenant de l'épargne, ou, si l'on veut, les réserves financières, ne soient insuffisants, si bien que la création de possibilités de travail en développant trop unilatéralement l'appareil de production, provoquerait des tendances inflationnistes.

Dans l'étude qu'il a consacrée récemment au problème de l'« occupation complète », M. le professeur Marbach arrive à des conclusions analogues. Il croit qu'une disproportion entre la capacité de production et celle de la consommation est de nature à provoquer une crise. Il en résulterait un excédent de biens de consommation, excédent qu'il recommande de compenser en créant un pouvoir d'achat « subsidiaire » par le financement de travaux improductifs en eux-mêmes, cela afin d'éviter que la production des biens de consommation ne continue pas de s'accroître. Cependant,

Marbach estime que seule une réglementation internationale du pouvoir d'achat peut permettre de résoudre le problème.

A notre avis, cette conception ne vise qu'une seule éventualité. Il est exact que la capacité d'achat doit être maintenue, plus encore qu'elle doit être augmentée après la guerre. Mais les décalages que craint Marbach peuvent se produire non seulement entre la production en général et la consommation, mais aussi entre les diverses industries. En réalité, les relations de cause à effet entre ces problèmes sont beaucoup plus complexes, si bien que des interventions portant uniquement sur le pouvoir d'achat ne peuvent permettre à elles seules d'atteindre le but visé: l'occupation complète. Disons aussi que le développement de l'appareil de production (par exemple la construction de centrales hydro-électriques, l'extension du réseau ferroviaire et routier, le renouvellement de l'équipement industriel) crée un pouvoir d'achat supplémentaire. Enfin, la condition posée par Marbach, à savoir que le problème doit faire l'objet d'une solution internationale, rend sans valeur la proposition de réglementer le pouvoir d'achat. En effet, personne ne peut espérer qu'après la guerre des gouvernements qui ont déjà tant de peine à collaborer pour la réalisation de tâches plus simples et plus pressantes parviendront à s'entendre sur un problème aussi complexe.

Mais nous nous sommes engagés trop avant dans des vues théoriques; revenons à des notions plus proches de nous. Comme on le sait, les milieux agricoles demandent des mesures propres à *garantir l'existence de l'agriculture suisse* après la guerre et à prévenir les crises de vente. A cet effet, ils envisagent un *système d'économie dirigée* analogue à celui qui a été développé pendant la guerre. Les représentants de l'agriculture déclarent que le principe de cette réglementation doit être maintenu, encore que les modalités d'application puissent être différentes. Le professeur Wahlen, délégué du Conseil fédéral à l'extension des cultures, a déclaré récemment:

« Nous devons malheureusement déclarer à ceux qui croient qu'après la guerre les agriculteurs pourront de nouveau produire ce que bon leur semble, qu'ils se trompent entièrement. Les expériences faites entre les deux guerres ont abondamment démontré qu'une liberté absolue de la production étayée par l'aide de l'Etat ne permet pas d'obtenir le résultat escompté. ...Sans réglementation de la production, pas de réglementation des ventes, sans laquelle il est impossible de garantir l'existence de l'agriculture, c'est-à-dire de réaliser la revendication qu'elle présente en vue de l'après-guerre. »

De même, les milieux des *arts et métiers* tendent à un ordre meilleur en coordonnant leurs intérêts. Mais les plans envisagés par les associations de l'agriculture et les arts et métiers sont insuffisants, en ce sens que les revendications qu'ils énoncent se limitent à leur domaine propre et qu'ils ne recherchent pas de solu-

tions valables pour l'économie dans son ensemble. Il est évident que sans des solutions de ce genre il ne sera pas possible de préserver l'agriculture et les arts et métiers des conséquences des fluctuations économiques.

D'ailleurs, il convient de suivre les efforts déployés actuellement à l'étranger en vue de diriger, de canaliser aussi systématiquement que faire se peut l'évolution économique dans l'après-guerre. Disons notamment que seul un système d'économie dirigée peut assurer en temps utile la reconstruction des territoires dévastés.

Le problème des prix. Après la guerre, ce problème continuera de jouer un rôle important et d'influencer fortement le degré d'occupation. Certes, il s'agira de mettre fin aux hausses déterminées directement par la guerre et avant tout à celles qui résultent du renchérissement des transports (frêts, primes d'assurance, etc.). Cependant, il ne saurait s'agir d'exercer sur les prix une pression qui compromette la rentabilité des entreprises et provoque, par répercussion, un fléchissement de l'activité. Il faut se garder de croire que des mesures de déflation puissent contribuer à surmonter une crise de structure. Une politique déflationniste — sauf en ce qui concerne le démantèlement des prix dont la montée a été excessive — constitue un moyen éminemment irrationnel de lutte contre les crises; c'est tout particulièrement le cas de la baisse des salaires. Les expériences faites antérieurement tant chez nous qu'à l'étranger parlent un langage assez net.

Nous ne nions pas pour autant l'existence d'un problème du prix de revient. La rationalisation peut permettre de réduire les frais de production; la baisse des prix ainsi obtenue n'a pas un caractère déflationniste. De même, la marge des bénéfiques peut être réduite, et cela particulièrement lorsque le degré d'occupation augmente; en période de crise, les entreprises ont tendance à élargir cette marge, la baisse des ventes accroissant la proportion des frais fixes par rapport au prix de revient.

Nous devons donc tendre, après avoir éliminé les hauses dues directement à la guerre, à *stabiliser le niveau des prix*.

Dans cet ordre d'idées, il convient de dire quelques mots des rapports entre les prix suisses et étrangers, cette relation déterminant dans une large mesure la capacité de concurrence de l'industrie suisse, encore que le facteur qualité l'ait toujours emporté — et qu'il semble qu'il continuera d'en être ainsi à l'avenir — sur le facteur prix. La Suisse ne peut en aucun cas affronter la concurrence internationale avec des articles fabriqués en masse. Toutefois, il ne faudrait pas en conclure que nous puissions fixer comme bon nous semble les prix de nos produits. Quoi qu'il en soit, la dévaluation du franc suisse en 1936 a permis de rétablir la parité du pouvoir d'achat, tout au moins avec les principaux marchés internationaux, et cela bien que le cours du franc suisse, comparativement à 1929, soit encore supérieur de 16% à celui du dollar et de 30% environ à celui de la livre.

La *politique monétaire suisse* a donc une double tâche: d'une part, elle doit stabiliser les prix à l'intérieur et, de l'autre, elle doit maintenir la parité monétaire avec les Etats les plus importants pour notre commerce extérieur. Si quelques-uns de nos clients dont les achats sont essentiels pour notre activité économique procédaient à de nouvelles dévaluations en créant de ce fait une disproportion dangereuse entre leurs prix et les nôtres, ce décalage ne pourrait pas être corrigé par une baisse des prix et des salaires suisses, c'est-à-dire par des mesures de déflation.

Nous n'aborderons pas ici les plans monétaires anglais et américains, étant donné que leur réalisation est encore lointaine. (L'article du collègue Rimensberger donne d'ailleurs toutes les informations désirables. Réd.)

La *création des possibilités de travail* constitue l'un des principaux aspects de la politique économique dont les organisations syndicales ont à se préoccuper. Nous considérons la création de possibilités de travail comme une tâche subsidiaire; en effet, c'est avant tout à la politique économique générale de l'Etat, et particulièrement aux mesures visant à diriger la production, comme aussi à la politique des prix, des salaires et de la monnaie, qu'il appartient de prévenir les crises. Mais pour diriger la production, il importe aussi que les pouvoirs publics diffèrent l'exécution des travaux nécessaires (usines d'électricité, colonies d'habitations, extension des voies de communication, etc.) jusqu'au moment où elle pourra contribuer à compenser le recul de l'emploi dans divers secteurs de l'économie. Ces mesures doivent être étudiées en vue de *prévenir* le chômage.

Si cet «*éclusage*» des commandes est impuissant à conjurer efficacement le chômage, c'est alors que la création de possibilités de travail doit intervenir sous forme, cette fois, de commandes «*subsidiaries*» des pouvoirs publics et de l'économie privée et facilitées par des subventions de l'Etat ou par d'autres avantages. Lorsque le chômage menace, les autorités ne doivent se laisser retenir par aucune considération d'ordre budgétaire. Ce serait d'autant plus faux que l'expérience démontre que seule une économie saine peut assurer des finances saines. En conséquence, le financement des travaux destinés à combattre le marasme économique contribue indirectement à assainir les finances publiques; au contraire, l'Etat qui n'entreprend rien pour lutter contre la crise ou qui recourt à la déflation ne fait qu'ouvrir la porte à de nouveaux déficits.

III.

Les tâches sociales.

Dans le second chapitre relatif aux problèmes économiques, nous avons indiqué que tous les moyens de production et toute la main-d'œuvre disponible devaient être mobilisés en vue de réaliser

un degré d'occupation complète. Cette méthode permet d'obtenir simultanément deux résultats :

1° *La garantie de l'emploi* n'est pas seulement la première des tâches de la politique économique, mais encore le principal des postulats du mouvement ouvrier. Elle assure à l'économie nationale un rendement optimum en lui permettant de développer la politique sociale dans une mesure plus large que si la capacité de production n'était utilisée qu'en partie. Si le produit de l'occupation complète ainsi obtenue est équitablement réparti, les diverses revendications sociales des travailleurs peuvent être réalisées avec plus de facilité. En particulier, l'économie est à même de payer des salaires suffisants.

2° *La rétribution équitable du travail*. Qu'est-ce qu'un salaire suffisant? Cette revendication est relative, c'est-à-dire qu'elle est commandée par le revenu national pris dans son ensemble et, dans une branche donnée, par le revenu des autres activités économiques. La guerre a provoqué un déplacement du rapport entre les prix et les salaires à l'avantage des premiers. En d'autres termes, le revenu des employeurs a augmenté au détriment des salaires. Il est vrai que ce décalage est moins marqué que durant la première guerre mondiale. Les statistiques auxquelles l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail procède sur la base des indications fournies par la Suval sur les salaires des ouvriers victimes d'accidents indiquent que le salaire réel a baissé de 20 % de 1914 à 1918; à la fin du premier semestre 1943, en revanche, ce recul était de 12% seulement par rapport à 1939. Autrement dit, si la stabilité sociale est plus marquée que pendant la guerre précédente, c'est en grande partie à ce résultat que nous le devons, lequel provient, d'une part, de l'influence plus forte des organisations syndicales et, de l'autre, de la compréhension plus nette dont l'opinion publique a fait preuve à l'égard des problèmes sociaux. L'activité de la Commission fédérale consultative pour les questions de salaire n'a pas laissé de jouer un rôle.

Les travailleurs savent que les difficultés d'approvisionnement non seulement ne permettent pas d'accroître leur salaire réel, mais, au contraire, qu'elles commandent une certaine diminution du pouvoir d'achat. Cependant, les organisations syndicales luttent avec raison pour faire disparaître l'injustice résultant du déplacement intervenu en faveur du revenu des entrepreneurs. Elles demandent avant tout que, dès que notre ravitaillement se sera amélioré, les salaires réels soient rétablis à leur niveau antérieur. Plus encore, par rapport au chiffre d'avant-guerre, ils doivent être augmentés proportionnellement à l'accroissement de la productivité.

3° *Le développement de la législation du travail* constitue également l'une des tâches essentielles du mouvement syndical. Depuis soixante-dix ans bientôt, la Confédération a promulgué une loi sur

le travail dans les fabriques et depuis trente ans elle a institué l'assurance-accidents obligatoire. Cependant, quelques centaines de milliers de salariés des arts et métiers et du commerce ne bénéficient pas encore d'une protection analogue.

D'autre part, la protection ouvrière exige des loisirs plus étendus par la diminution de la durée du travail. Une telle mesure sera favorable à la santé des travailleurs, tout en augmentant le rendement individuel. De plus, des loisirs plus longs contribueront à accroître la consommation. Enfin, ils favoriseront l'accès des masses populaires aux valeurs supérieures de la culture.

Le problème de la durée du travail redeviendra actuel après la guerre. Les organisations ouvrières revendiqueront à nouveau la semaine de quarante heures ou de cinq jours de travail, que certains pays, dont les Etats-Unis, avaient déjà introduite avant la guerre. L'accroissement du rendement résultant du progrès technique permet cette réduction de la journée de travail. Quant au principe des *vacances payées*, il est loin d'être généralisé. Nombre de travailleurs n'en bénéficient pas encore.

Ces diverses revendications doivent être réalisées en partie par des mesures législatives, en partie par un développement des contrats collectifs. La loi sur le travail dans les fabriques doit être perfectionnée et complétée par la loi sur le travail dans le commerce et les arts et métiers, attendue depuis si longtemps.

4° *Garantie des conditions d'existence en cas d'incapacité de travail.* Ces derniers temps, cette revendication essentielle a soulevé un profond écho dans les masses travailleuses du monde entier. Le principe de la sécurité sociale est à la base du Plan Beveridge. Les arguments opposés à l'assurance sociale — la plupart du temps par des gens dont la sécurité est amplement garantie — à savoir qu'elle mine toute initiative et toute indépendance, valent ce qu'ils valent, c'est-à-dire bien peu de chose. Quels sont les peuples dont les réalisations l'emportent sur celles des autres? Ceux qui, par la solidarité manifestée par l'aide de l'Etat, prennent soin des invalides, ou ceux qui les abandonnent à leur triste sort?

Peu après la déclaration de la guerre, la Suisse a réalisé une œuvre sociale belle et féconde, qui contribue elle aussi à la sécurité de l'individu et de la famille: le régime des *caisses de compensation pour perte de salaire et de gain*. Cette institution est certainement l'une des réalisations qui ont le plus contribué à renforcer notre défense nationale. Elle a permis d'éviter que de nombreuses familles de soldats ne tombent dans la misère comme ce fut le cas pendant la guerre précédente. Les allocations pour perte de salaire et de gain ont prévenu bien des tensions sociales.

On ne peut nier que notre pays a déjà fait beaucoup pour garantir l'existence des travailleurs dans l'incapacité d'exercer leur profession. L'*assurance-accidents* est la plus développée des institutions créées à cet effet. Néanmoins, elle est encore insuffisante,

les arts et métiers, le commerce et l'agriculture n'y étant pas encore assujettis.

En ce qui concerne l'*assurance-maladie*, nous pouvons déplorer qu'elle n'ait pas été rendue obligatoire sur l'ensemble du territoire de la Confédération. Dans bien des cas, les prestations des caisses privées sont encore insuffisantes. C'est ainsi que, pendant la guerre, les autorités ont dû prendre à plusieurs reprises des mesures pour combler ces lacunes, notamment pour les ouvriers occupés aux travaux d'intérêt national, pour les mineurs, pour la main-d'œuvre affectée à l'agriculture; par des arrêtés spéciaux, le Conseil fédéral a étendu le champ d'application de l'assurance-maladie et, partiellement, de l'assurance-accidents. En outre, une généralisation de l'*assurance-maternité* devrait accorder une indemnité appropriée aux femmes qu'un accouchement oblige à interrompre leur activité professionnelle. (Les ménagères devraient également bénéficier d'une allocation de ce genre. Réd.)

La loi fédérale de 1924 sur l'*assurance-chômage*, encore insuffisante et dont les dispositions en matière de subventionnement avaient pour effet des inégalités de traitement entre les diverses catégories de caisses, a été incontestablement améliorée par l'arrêté du Conseil fédéral du 14 juillet 1942. Les risques entre les diverses activités économiques ont été mieux répartis. Cette réglementation provisoire doit être remplacée après la guerre par une législation définitive. En outre, l'assurance-chômage prévoit encore diverses restrictions qui doivent être abandonnées.

Mais l'absence d'une *assurance fédérale vieillesse et survivants* constitue certainement la lacune la plus grave de notre législation sociale. Le caractère indispensable de cette œuvre sociale étant reconnu par les milieux les plus divers, de plus amples commentaires sont superflus. Quoi qu'il en soit, nous ne connaissons rien de plus douloureux que de devoir avouer à des travailleurs courbés par l'âge et qui ont perdu toute chance de trouver un emploi convenablement rétribué, que nous n'avons encore en Suisse aucune institution qui puisse assurer leur existence et surtout leur accorder un droit à une rente. La réalisation rapide d'une assurance-vieillesse et survivants accordant des prestations suffisantes apparaît d'autant plus justifiée que le régime des caisses de compensation pour perte de salaire et de gain en offre désormais la possibilité. L'assurance-vieillesse doit donc être l'œuvre sociale par excellence de l'après-guerre. De même que les caisses de compensation pour perte de salaire et de gain sont le plus beau monument de la période de mobilisation, plus beau que tous les monuments de pierre ou de bronze, l'assurance-vieillesse et survivants doit être le monument qui exprimera notre concorde et notre solidarité en temps de paix.

5° *Une estimation plus juste de la valeur sociale du travail.* Depuis des dizaines d'années, les organisations syndicales luttent pour obtenir l'égalité du travail et du capital, en d'autres termes

pour imposer le *droit de regard des travailleurs*. Quelques progrès ont déjà été réalisés. Cependant, à ceux qui conçoivent la « communauté d'entreprise » comme la consécration du paternalisme, nous ferons remarquer que ce n'est pas à ce genre d'égalité-là qu'aspirent les travailleurs, et tout particulièrement lorsque les employeurs qui préconisent la communauté d'entreprise se refusent à traiter sur un pied d'égalité avec les syndicats et à conclure des contrats collectifs et des conventions. Nous n'avons aucune compréhension pour cette conception à sens unique de la communauté.

Le *contrat collectif* est l'instrument le plus propre à assurer le droit de regard des travailleurs et de leur organisation dans l'entreprise et la profession. Il suppose la volonté de traiter sur un pied d'égalité avec le syndicat. Le contrat collectif règle avant tout les conditions de travail, la durée du travail, les salaires, les allocations et suppléments divers, les vacances, etc. Le contrat collectif doit être perfectionné en étendant le droit de regard des travailleurs à d'autres questions, notamment à la formation professionnelle, voire à la formation des prix, à la réglementation de la production, etc. Par droit de regard, nous entendons donc le droit pour les travailleurs de régler sur un pied d'égalité avec les employeurs les questions qui intéressent les deux parties.

Ainsi compris, le contrat collectif peut donner progressivement naissance à une *communauté professionnelle* méritant pleinement le nom de communauté. Dans cet ordre d'idées, mentionnons la convention qui lie l'Union suisse des arts et métiers et les organisations syndicales intéressées; cet accord a pour objet de régler d'un consentement mutuel toutes les questions économiques et sociales qui se posent dans ce secteur de l'économie.

IV.

Problèmes législatifs.

Il ne suffit pas de poser des revendications en matière économique et sociale; encore faut-il les réaliser par voie législative, ce qui pose aux organisations syndicales des tâches précises, mais que nous ne pouvons qu'esquisser.

Tout d'abord, il convient de jeter les *bases constitutionnelles* de la politique économique à laquelle tendent les syndicats. Comme on le sait, la revision des articles économiques de la Constitution a été abordée bien avant la guerre. La mobilisation et les circonstances nouvelles ont empêché que le projet de loi fût soumis au vote populaire; par la suite, l'Assemblée fédérale a décidé qu'un nouveau projet serait élaboré. En outre, deux initiatives populaires ont abouti, dont l'une est l'initiative pour la réforme économique et les droits du travail appuyée par les syndicats.

La situation se présente plus favorablement dans le domaine social; les dispositions constitutionnelles en vigueur permettent de réaliser l'assurance-vieillesse et survivants et d'étendre au commerce et aux arts et métiers les prescriptions fédérales relatives à la pro-

tection des travailleurs. Cependant, les articles de la Constitution concernant la politique sociale entravant le développement de cette dernière, une revision apparaît également nécessaire.

Mais après l'instauration des bases constitutionnelles indispensables, les problèmes ne sont pas résolus pour autant. Il faut encore élaborer les diverses lois d'espèce. Actuellement, quelques-uns des problèmes les plus importants font encore l'objet d'une réglementation provisoire en vertu des pleins pouvoirs (le régime des allocations pour perte de gain et de salaire, par exemple). Après la guerre, ces arrêtés devront être remplacés par des lois promulguées selon la procédure ordinaire. Bien des difficultés nous attendent, notamment dans les domaines où les conceptions divergent quant aux solutions définitives à donner aux problèmes économiques et sociaux. Quoi qu'il en soit, il s'agit de trouver le moyen d'accorder aux autorités, d'une part, et aux associations, de l'autre, les attributions qui doivent leur permettre de résoudre comme elles doivent l'être les tâches économiques et sociales que multipliera l'après-guerre.

*

Nous avons donc passé en revue les problèmes qui revêtent dès maintenant une grande importance pour le mouvement ouvrier. Nous n'avons pas la prétention d'avoir été complet. Relevons une fois encore que le problème de l'occupation complète figure parmi les plus urgents que le pays ait à aborder.

La démocratie doit prouver qu'elle est capable de résoudre le problème de l'emploi. Il y va de son existence. Rappelons simplement que le chômage massif enregistré pendant la dernière crise a fortement contribué à l'avènement des dictatures en Europe et dans certains pays d'une manière décisive. Ce danger, nous ne l'avons pas encore entièrement surmonté.

Il faut prévenir de nouvelles crises et le chômage massif. Sur ce point, les divers milieux sont généralement d'accord. Malheureusement, les autorités et les milieux économiques dont l'influence est encore prépondérante craignent de s'engager dans des voies nouvelles; les préjugés à l'égard de l'économie dirigée sont encore profondément enracinés. Le dilemme construit par le professeur Röpke: économie libre et démocratie ou économie dirigée et dictature a malheureusement convaincu bien des intelligences. Il est difficile de faire comprendre que les mesures d'économie dirigée excluent, au contraire, l'arbitraire et qu'elles ne sont en aucun cas incompatibles avec la liberté politique et intellectuelle à laquelle nous ne voulons renoncer à aucun prix.

Mais que signifie donc: organiser l'économie selon un plan? Chaque homme travaille selon un plan; c'est pour cela qu'il est doué de raison. Chacun exige de l'ordre dans son activité professionnelle; chacun se regimbe contre l'arbitraire. L'architecte demande un *plan* d'aménagement national, le forestier veut que les

forêts soient exploitées selon un *plan*. Dans chaque entreprise, le travail est organisé selon un plan. Les chemins de fer circulent selon un horaire qui n'est pas autre chose qu'un plan. Nous pourrions multiplier ces exemples de mesures dirigées, lesquelles, loin de supprimer la liberté de l'homme, renforcent au contraire sa domination sur la matière.

Les problèmes de l'après-guerre doivent être résolus dans la liberté politique et dans la liberté de l'esprit. L'économie dirigée est compatible avec cette liberté. Tout dépend de la manière dont elle sera réalisée. L'économie dirigée doit-elle être l'affaire de l'Etat ou des intéressés eux-mêmes, des associations d'entraide qu'ils ont constituées? Elle doit être l'affaire des deux. Les problèmes que les associations économiques sont mieux à même de résoudre que l'Etat doivent leur être réservés. En conséquence, les organisations syndicales, les associations patronales, les coopératives (de production, de transformation et de consommation) doivent collaborer à l'exécution des tâches relevant de l'économie dirigée. Il se peut que l'évolution fasse apparaître de nouveaux organismes. Il va sans dire que ces institutions d'entraide doivent se garder de mettre leurs intérêts particuliers au-dessus de l'intérêt général. Il faut donc tendre à coordonner les intérêts, qui peuvent être parfois divergents, par exemple ceux des salariés et des employeurs, des producteurs et des consommateurs, etc. L'Etat s'appliquera à encourager cette collaboration et il veillera à prévenir les abus.

L'organisation économique de demain ne sera pas élaborée selon des recettes toutes faites. Bien des expériences, bien des tâtonnements seront nécessaires. C'est pourquoi il faut se mettre au travail dès maintenant. En Suède, une commission d'experts, composée de représentants de l'Etat, de la science et des associations économiques, a été chargée d'étudier les mesures qu'une économie dirigée implique. En Grande-Bretagne également, les travaux préliminaires sont en cours. Le *Journal suisse des Associations patronales* (n° 2, 1944) commente en ces termes un rapport britannique sur l'organisation de l'industrie après la guerre:

« Le rapport accorde une place importante aux chambres d'industrie (industrial boards). Les diverses industries doivent créer des organismes reconnus par le gouvernement et chargés d'étudier les problèmes économiques de la branche. Les représentants des salariés et des consommateurs participeront à ces travaux. »

Cette méthode de l'entraide et de la collaboration des intéressés au sein d'organes autonomes est certainement celle de l'avenir; elle est propre à éviter les dangers du bureaucratisme et de la schématisation. Nous sommes même tentés de dire que des solutions imparfaites au moyen de cette méthode sont préférables à des solutions plus favorables, mais imposées par l'Etat et, partant, critiquées par tous.

Certes toute réglementation, toute recherche de l'ordre a pour objet d'éliminer l'arbitraire; tout plan implique une restriction

de la liberté. Mais qu'est-ce que la liberté économique? Quels en sont les principaux bénéficiaires? L'économie dirigée est-elle vraiment incompatible avec la liberté telle que nous l'entendons sur le plan économique? Les ouvriers, les artisans, les paysans jouissent-ils actuellement de cette liberté? Dans le régime actuel, elle joue à l'avantage des puissants.

Nous aspirons à une part de liberté égale pour tous. Nous voulons que la démocratie dont nous jouissons dans le domaine politique soit étendue à l'économie. Toute liberté est limitée par celle des autres. Seule une liberté disciplinée, seules les limites imposées aux libertés économiques peuvent assurer la liberté de tous ceux qui participent à l'activité économique et assurer ainsi, de manière durable, la liberté politique et la liberté de pensée et d'expression, le plus noble héritage du libéralisme, cet héritage que nous devons conquérir encore une fois pour le posséder réellement.

*

Les peuples accomplissent des efforts énormes et désespérés pour gagner la guerre. Le peuple suisse a tendu toutes ses énergies pour tenir et maintenir. Mais, après la guerre, il s'agira d'unir toutes les intelligences, de mobiliser tous les moyens que nous offre la technique pour *gagner la paix*, c'est-à-dire pour instaurer l'ordre économique et social qui doit permettre de consacrer toutes les ressources du monde à satisfaire les besoins de l'homme, l'ordre qui, par une répartition équitable de ces richesses, doit assurer le bien-être de tous. Nous devons aborder cette tâche en toute indépendance et nous appliquer à trouver à ces problèmes des solutions suisses.

Les problèmes monétaires.

Ces problèmes ont toujours provoqué d'abondantes controverses. La guerre actuelle est une sorte de creuset où sont brassés les anciens principes qui dirigent encore notre économie; nous voulons espérer que, comme la ferraille que nous confions sans regret au four, ils en sortiront épurés, propres à contribuer à construire un monde nouveau et meilleur. Toutes les théories économiques, toutes les solutions nées de l'empirisme sont ébranlées. La confiance que nous avons en elles vacille. Tandis que des théoriciens pointilleux voient dans chaque billet de banque une « monnaie subsidiaire » et une menace d'inflation, des praticiens, solidement campés sur la réalité, nient l'existence même d'une « monnaie subsidiaire », la moindre parcelle d'argent, à leur avis, ayant pour contre-partie une valeur réalisable. Des économistes peu soucieux des idées reçues font fi de la théorie classique, à savoir que l'occupation complète est avant tout le résultat de nouveaux investissements, c'est-à-dire d'une extension de l'appareil de production; ils osent penser que l'argent doit servir avant tout à la consom-